

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué par Monsieur Ivica JOVIC, Président, s'est réuni à la Salle du Conseil Syndical de la Maison intercommunale de la Petite Enfance « Les Ifs » en séance publique.

Etaient présents :

Voix délibératives :

Mmes DI BERNARDO, DROUET, DUCLOS et MOTTIN
MM. ANDRE, COUTREAU, FONTAINE, JOVIC, MULLER et RATEAU

Membre(s) suppléant(s) avec voix délibérative : /

Membre(s) suppléant(s) sans voix délibérative : /

Absents excusés : MM. CHEVILLAT et DAGORY

Secrétaire de séance : M. FONTAINE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Communication(s) du Président :

Maison intercommunale de la petite enfance

Fermeture de la section des grands : vendredi 25 mars, 3 agents ont été testés positifs et symptomatiques (2 auxiliaires + la Directrice).

Considérant que le taux d'encadrement ne pouvait être respecté pour accueillir les 15 enfants de la section, celle-ci est fermée du lundi 28 au mercredi 30 mars inclus.

1. Approbation du Compte de Gestion du Comptable public - Budget 2021

Les contrôles effectués sur le Compte de Gestion ne font apparaître aucune anomalie et il est en accord avec le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Délibération 2022.04

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION			
Budget 2021			
Monsieur le Président soumet au conseil syndical le compte de gestion de l'exercice 2021 transmis par le receveur municipal.			
Le conseil est invité à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :			
	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	242 817.73	2 030 480.56	2 273 298.29
Recettes nettes	135 358.86	1 965 288.67	2 100 647.53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	242 817.73	2 030 480.56	2 273 298.29
Dépenses nettes	147 148.53	1 867 431.84	2 014 580.37
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		97 856.83	86 067.16
Déficit	11 789.67		
RESULTAT REPORTE N-1			
Excédent	114 484.87	85 211.22	199 696.09
Déficit			
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	102 695.20	183 068.05	285 763.25
Vu le Code général des collectivités territoriales,			
Vu le compte de gestion du syndicat pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,			
Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte			

administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte de gestion du syndicat pour l'exercice 2021 établi par Madame le receveur municipal dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021.

2. Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif 2021 est en accord avec le Compte de Gestion 2021 proposé par le Trésorier et se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT – Dépenses 2021			
	Voté 2021	Réalisé 2021	Ecart
60611 Eau	2 200,00 €	2 117,73 €	82,27 €
60612 Energie - électricité	12 000,00 €	13 228,61 €	-1 228,61 €
60622 Carburants	2 300,00 €	2 212,91 €	87,09 €
60623 Alimentation	636 600,00 €	607 812,86 €	28 787,14 €
60624 Pduits de traitement	500,00 €	350,35 €	149,65 €
60628 Autres fournitures non stockées	6 250,00 €	5 308,77 €	941,23 €
60632 Fournitures de petit équipement	2 800,00 €	3 345,24 €	-545,24 €
60636 Vêtements de travail	850,00 €	85,00 €	765,00 €
6064 Fournitures administratives	1 700,00 €	973,16 €	726,84 €
6065 Livres, disques, cassettes	550,00 €	207,29 €	342,71 €
6067 Fournitures scolaires	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6068 Autres matières et fournitures	1 245,00 €	824,71 €	420,29 €
6135 Locations mobilières	6 700,00 €	4 771,20 €	1 928,80 €
61521 Entretien de terrains	1 500,00 €	1 422,00 €	78,00 €
615221 Entretien de bâtiments publics	14 700,00 €	13 322,47 €	1 377,53 €
615228 Autres bâtiments	0,00 €	1 050,00 €	-1 050,00 €
615232 Entretien réseaux	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
61551 Entretien matériel roulant	1 300,00 €	1 066,10 €	233,90 €
61558 Entretien autres bien mobiliers	15 300,00 €	8 620,66 €	6 679,34 €
6156 Maintenance	7 000,00 €	7 008,71 €	-8,71 €
6161 Primes d'assurance multirisques	3 700,00 €	3 611,16 €	88,84 €
6168 Primes assurances autres	7 800,00 €	5 132,24 €	2 667,76 €
617 Etudes et recherches	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
6182 Documentation générale et technique	6 500,00 €	6 657,72 €	-157,72 €
6184 Versements à des org. de formation	800,00 €	1 005,00 €	-205,00 €
6188 Autres frais divers	680,00 €	652,49 €	27,51 €
6226 Honoraires	4 000,00 €	2 470,00 €	1 530,00 €
6228 Divers	600,00 €	746,91 €	-146,91 €
6231 Annonces et insertions	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	3 500,00 €	1 734,04 €	1 765,96 €
6238 Frais de publicité	50,00 €	0,00 €	50,00 €
6248 Frais de transport	449 000,00 €	370 575,80 €	78 424,20 €
6251 Voyages et déplacements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6256 Missions	0,00 €	420,00 €	-420,00 €
6261 Frais d'affranchissement	1 750,00 €	1 217,85 €	532,15 €
6262 Frais de télécommunications	5 180,00 €	4 701,96 €	478,04 €
627 Services bancaires et assimil	100,00 €	57,51 €	42,49 €
6281 Concours divers	3 000,00 €	2 400,00 €	600,00 €
62878 Remboursements de frais	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 11 "Charges générales"	1 209 655,00 €	1 075 110,45 €	134 544,55 €
6331 Versement mobilité	5 680,00 €	5 636,61 €	43,39 €
6332 Cotisations au FNAL	1 000,00 €	384,00 €	616,00 €
6336 Cotisations CNFPT - CIG	5 550,00 €	5 966,41 €	-416,41 €
64111 Rémunération principale (FPT)	291 000,00 €	270 865,75 €	20 134,25 €
64112 NBI, supplément familial	11 700,00 €	10 724,75 €	975,25 €
64118 Autres indemnités (FPT)	55 000,00 €	46 670,80 €	8 329,20 €
64131 Rémunération (non FPT)	65 000,00 €	77 573,33 €	-12 573,33 €
64138 Autres indemnités (non FPT)	10 150,00 €	12 684,68 €	-2 534,68 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	62 500,00 €	70 252,58 €	-7 752,58 €
6453 Cotisations caisses de retraite	96 000,00 €	91 177,80 €	4 822,20 €
6454 Cotisations Assedic	3 600,00 €	3 656,62 €	-56,62 €
6455 Cotisations assurance du personnel	23 300,00 €	22 939,30 €	360,70 €
6458 Cotisations autres organismes	3 970,00 €	3 953,80 €	16,20 €
6475 Médecine du travail	1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €
Total Chapitre 12 "Charges du personnel"	635 850,00 €	622 486,43 €	13 363,57 €
22 Dépenses imprévues	1 141,10 €	0,00 €	1 141,10 €
Total Chapitre 022 "Dépenses imprévues Fonct."	1 141,10 €	0,00 €	1 141,10 €
23 Virement à la section Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 023 "Virement section Invest."	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Voté 2021	Réalisé 2021	Ecart
6811 Dot. Amortissements	128 332,86 €	128 332,86 €	0,00
Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre section"	128 332,86 €	128 332,86 €	0,00
6531 Indemnités des élus	19 000,00 €	18 051,48 €	948,52 €
6533 Cotisations retraite des élus	1 200,00 €	762,60 €	437,40 €
6534 Cot.séc.sociale part patron. élus	4 200,00 €	2 462,80 €	1 737,20 €
6541 Créances admises en non-valeur	3 474,00 €	0,00 €	3 474,00 €
6542 Créances éteintes	600,00 €	0,00 €	600,00 €
65737 Subv. autres étab. publics locaux	5 500,00 €	600,00 €	4 900,00 €
6574 Subv. fonctionnement organismes de droit privé	2 500,00 €	2 250,00 €	250,00 €
6588 Autres charges div. Gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65888 Autres	200,00 €	1,36 €	198,64 €
Total Chapitre 65 "Aut. charges gestion"	36 674,00 €	24 128,24 €	12 545,76 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	15 245,21 €	15 245,21 €	0,00 €
66112 ICNE rattachés	-668,88 €	-668,88 €	0,00 €
6688 Autres	2 025,27 €	720,00 €	1 305,27 €
Total Chapitre 66 "Charges financières"	16 601,60 €	15 296,33 €	1 305,27 €
6718 Autres charges exception.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673 Titres annulés (exercices antérieurs)	500,00 €	551,53 €	-51,53 €
678 Autres charges exception.	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Total Chapitre 67 "Charges exceptionnelles"	700,00 €	551,53 €	148,47 €
6817 Dot. Aux Provis. Dépréc. Actifs	1 526,00 €	1 526,00 €	0,00 €
Total Chapitre 68 "Dotations aux provisions"	1 526,00 €	1 526,00 €	0,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement :	2 030 480,56 €	1 867 431,84 €	163 048,72 €

FONCTIONNEMENT - Recettes 2021			
	Voté 2021	Réalisés 2021	Ecart
002 Excédent antérieur reporté Fonct.	85 211,22 €	0,00 €	85 211,22
Total Chapitre 002 "Excédent antérieur Fonct."	85 211,22 €	0,00 €	85 211,22
6419 Remb. sur rémunérations	0,00 €	12 816,25 €	-12 816,25
6459 Remb. sur rémunérations	0,00 €	4 464,11 €	-4 464,11
6479 Remb. Autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	0,00
Total Chapitre 013 "Atténuations de charges"	0,00 €	17 280,36 €	-17 280,36
777 Subv. transférées au résultat	66 795,00 €	66 795,00 €	0,00
Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre sections"	66 795,00 €	66 795,00 €	0,00
70632 Redevances à caractère de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00
7066 Redevances pour services à caractère social	115 000,00 €	113 678,07 €	1 321,93
70688 Autres prestations de services	77 000,00 €	72 377,61 €	4 622,39
70878 Remb. par autres redevables	586 000,00 €	564 373,32 €	21 626,68
Total Chapitre 70 "Produits des services"	778 000,00 €	750 429,00 €	27 571,00
74718 Autres subventions	220 000,00 €	140 835,00 €	79 165,00
74748 Particip des communes	633 974,34 €	633 973,08 €	1,26
7478 Subvention autres organismes (CAFY)	240 000,00 €	205 008,51 €	34 991,49
7488 Autres attribut° et participat°	0,00 €	144 365,00 €	-144 365,00
Total Chapitre 74 "Subventions"	1 093 974,34 €	1 124 181,59 €	-30 207,25
752 Revenus sur immeubles	6 500,00 €	6 555,44 €	-55,44
7588 Autres prod. Divers de gest° courante	0,00 €	1,93 €	-1,93
Total Chapitre 75 "Autres prdts gestion courante"	6 500,00 €	6 557,37 €	-57,37
7718 Autres produits except. Gestion	0,00 €	0,00 €	0,00
773 Mandats annulés (exerc. Antérieur)	0,00 €	45,35 €	-45,35
Total Chapitre 77 "Produits exceptionnels"	0,00 €	45,35 €	-45,35
Total Recettes de Fonctionnement :	2 030 480,56 €	1 965 288,67 €	65 191,89

INVESTISSEMENT - Dépenses 2021			
	Voté 2021	Réalisés 2021	Ecart
020 Dépenses imprévues	2 998,60 €	0,00 €	2 998,60
Total Chapitre 020 "Dépenses imprévues Invest."	2 998,60 €	0,00 €	2 998,60
13911 Etat et établissements nationaux	8 567,00 €	8 567,00 €	0,00
13912 Régions	33 687,00 €	33 687,00 €	0,00
13913 Départements	19 524,00 €	19 524,00 €	0,00
13918 Autres	4 166,00 €	4 166,00 €	0,00
13931 Dotat° équipt territoires ruraux	851,00 €	851,00 €	0,00
Total Chapitre 040 "Opération d'ordre entre section"	66 795,00 €	66 795,00 €	0,00
1641 Emprunts	68 024,13 €	68 024,13 €	0,00
Total Chapitre 16 "Remb. d'emprunts"	68 024,13 €	68 024,13 €	0,00
2031 Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00

2051	Concessions et droits similaires	5 000,00 €	1 839,54 €	3 160,46
Total Chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"		5 000,00 €	1 839,54 €	3 160,46
2121	Plantations d'arbres	0,00 €	0,00 €	0,00
2128	Agencements et aménagements	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00
2135	Installations générales	69 000,00 €	0,00 €	69 000,00
2145	Const° sol autrui-Inst. Génér, agencement	0,00 €	7 856,52 €	-7 856,52
21534	Réseaux d'électrification	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00
2158	Autres matériels et outillage	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00
21784	Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00 €	1 204,79 €	795,21
2184	Mobilier	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00 €	1 428,55 €	8 571,45
Total Chapitre 21 "Immobilisations corporelles"		100 000,00 €	10 489,86 €	89 510,14
Total Dépenses d'Investissement :		242 817,73 €	147 148,53 €	95 669,20 €

INVESTISSEMENT - Recettes 2021				
	Voté 2021	Réalisés 2021	Ecart	
001	Solde d'exécution d'Invest. Reporté	114 484,87 €	0,00 €	114 484,87
Total Chapitre 001 "Solde d'exécution d'Invest."		114 484,87 €	0,00 €	114 484,87
28031	Amort. frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00
28051	Amort. concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00
28121	Amort. Des plantations	134,00 €	134,00 €	0,00
28128	Amort. autres aménagements de terrains	1 706,56 €	1 706,56 €	0,00
28135	Amort. constructions & installations générales	77 918,28 €	77 918,28 €	0,00
28145	Amort. constructions sur sol d'autrui	29 717,00 €	29 717,00 €	0,00
28151	Amort. Des réseaux de voirie	4 028,00 €	4 028,00 €	0,00
28152	Amort. installations de voirie	9 435,00 €	9 435,00 €	0,00
281568	Amort. autres matériels incendie	0,00 €	0,00 €	0,00
28158	Amort. autres matériels techniques	925,00 €	925,00 €	0,00
281784	Amort. Mobilier	73,00 €	73,00 €	0,00
28183	Amort. matériels de bureau et informatique	1 598,95 €	1 598,95 €	0,00
28184	Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00
28188	Amort. autres immobilisations corporelles	2 797,07 €	2 797,07 €	0,00
Total Chapitre 040 " Opérations d'ordre entre section"		128 332,86 €	128 332,86 €	0,00
10222	FCTVA	0,00 €	7 026,00 €	-7 026,00
Total Chapitre 10 "Dotations, fonds divers, réserves"		0,00 €	7 026,00 €	-7 026,00
Total Recettes d'Investissement :		242 817,73 €	135 358,86 €	107 458,87 €

Soit :

	Sections		Cumul
	Fonctionnement	Investissement	
Dépenses	1 867 431,84 €	147 148,53 €	2 014 580,37 €
Recettes	1 965 288,67 €	135 358,86 €	2 100 647,53 €
Résultats 2021	97 856,83 €	-11 789,67 €	
Résultats affectés 2020	85 211,22 €	114 484,87 €	
Résultats cumulés	183 068,05 €	102 695,20 €	285 763,25 €

Monsieur le Président s'étant retiré, Mme DI BERNARDO, 1^{ère} Vice-présidente du SIRÉ, présente au vote le Compte Administratif 2021 et le soumet au vote.

Avis favorable du Bureau syndical
Délibération 2022.05

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF Budget 2021
<p>Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,</p> <p>Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,</p> <p>Vu la délibération du Conseil syndical en date du 29 mars 2021 approuvant le budget primitif,</p> <p>Vu la délibération du Conseil syndical en date du 4 octobre 2021 approuvant la Décision Modificative n°1,</p> <p>Considérant que le Conseil Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,</p> <p>Considérant que pour ce faire, le Président a quitté la séance et été remplacé par la 1^{ère} Vice-Présidente,</p> <p>Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,</p> <p>Après avoir entendu Mme la 1^{ère} Vice-Présidente, il est proposé au conseil syndical d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021,</p>

arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 867 431.84 €	147 148.53 €
Recettes	1 965 288.67 €	135 358.86 €
Résultats/section	97 856.83 €	-11 789.67 €
Résultats antérieurs	85 211.22 €	114 484.87 €
Résultats cumulés/section	183 068.05 €	102 695.20 €
	285 763.25 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité. :

D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2021.

Synthèse sur le Compte Administratif 2021

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) créée, par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les opérations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif soumis au Conseil Syndical retrace l'exécution du Budget du SIRE relatif à l'exercice comptable 2021.

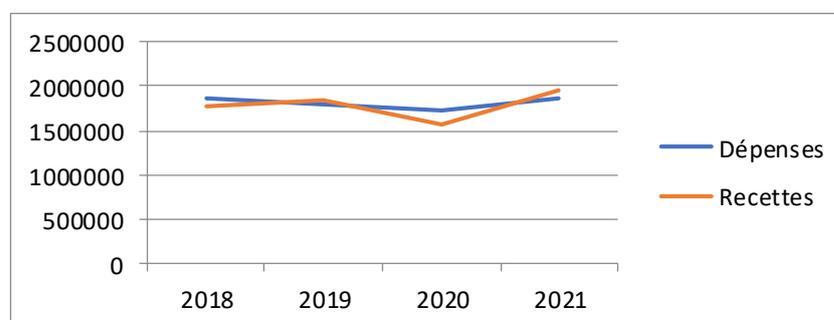
Section de fonctionnement

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'établit à 92% des crédits alloués au Syndicat en 2021. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 867 432€ soit une hausse globale de 8.48% par rapport à 2020.

On constate un bénéfice de 97 856€ de la section pour l'exercice 2021, auquel s'ajoute le résultat affecté de 2020 faisant ressortir un résultat cumulé positif de fonctionnement de 183 068€.

Ce résultat sera reporté au Budget Primitif 2022.

Pour mémoire, aux cours des derniers exercices, la section de fonctionnement du budget faisait ressortir les données suivantes :



	2018	2019	2020	2021
Dépenses	1 861 243	1 802 366	1 721 481	1 867 432
Recettes	1 763 752	1 833 690	1 570 448	1 965 289

Dépenses de fonctionnement

Le Chapitre 011 « Charges générales » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance, les frais de communication... s'établit à 1 075 110€, soit une hausse de 23,09% par rapport à 2020, année impactée par la période de confinement sanitaire.

Le Chapitre 012 « Charges du personnel » représente un montant de 622 486€, soit une baisse de 4.2% par rapport à 2020, année impactée par le versement d'indemnités pour la reconstitution de carrière d'un agent.

Le Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », s'élève à 24 128€ soit une baisse de 38.6% par rapport à 2020.

Les charges inscrites au **chapitre 66 « Charges financières »** s'établissent à 15 965€ représentant les intérêts d'un emprunt.

Recettes de fonctionnement

La réalisation des recettes de fonctionnement représente 96.8% des prévisions.

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élevèrent en 2021 à 1 965 289€ contre 1 570 164€ en 2020.

Le Chapitre 013 « Atténuation de charges » dont le montant de 17 280€ représente le remboursement sur rémunérations du personnel en congé maladie.

Au Chapitre 70 « Produits des services », dont le montant est de 750 429€, figurent les recettes perçues au titre des participations familiales pour l'accueil des enfants à la Maison de la Petite Enfance « Les Ifs », le transport scolaire ainsi que le remboursement des communes d'Epône et de Mézières-sur-Seine pour les frais de restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire et les personnes âgées.

Le Chapitre 74 « Subventions et participations », dont le montant est de 1 124 181€, enregistre les subventions perçues par Ile-de-France Mobilités pour le transport scolaire (140 835€), la CAF pour la petite enfance (205 008€), les participations des communes (633 973€) ainsi que la dotation de l'Etat visant à compenser les de recettes subies lors de la crise sanitaire de 2020 (144 365€).

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2021 à 147 149€. Le remboursement d'emprunts (remboursement de capital) représente 68 024€. Les opérations d'ordre entre sections représentent 66 795€.

Les investissements ne représentent que 10 490€.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement d'un montant de 135 359€ comprennent les dotations aux amortissements d'investissements des années antérieures qui constituent une charge de fonctionnement et une recette d'investissement, ainsi que le FCTVA.

3. Affectation du résultat M14

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2021, soit 285 763.25 € somme suit :

- Affectation à l'excédent reporté section Fonctionnement : 183 068.05 €
- Affectation à l'excédent reporté section Investissement : 102 695.20 €

Avis favorable du Bureau syndical

Délibération 2022.06

AFFECTATION DU RESULTAT M14

Année 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Après avoir entendu Monsieur le Président, après avis favorable du bureau, il est proposé au conseil syndical d'affecter le résultat 2021, comme suit :

Affectation à l'excédent reporté ligne 002 Fonctionnement	183 068.05 €
Affectation à l'excédent reporté ligne 001 Investissement	102 695.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité. :

D'AFFECTER le résultat de l'exercice 2021 comme exposé.

4. Budget Primitif 2022 – Participation des communes

Le document « Proposition de Budget 2022 » présente le budget général ainsi qu'un budget section par section et article par article.

Les participations des communes sont calculées différemment suivant les services du SIRE :

- Transport : au nombre d'usagers
- Restauration : au nombre d'habitants
- Collège : au nombre d'habitants
- Petite enfance : au nombre d'enfants accueillis
- Siège et autres services : au nombre d'habitants

Les contributions des 3 communes du SIRE pour le budget 2022 s'élèvent à 779 749,34 € et se répartissent comme suit :

	Épône	La Falaise	Mézières
Petite Enfance	228 419,60 €	21 754,25 €	130 525,49 €
Transport Scolaire	43 614,78 €	0,00 €	51 385,22 €
Restauration collective	1 927,76 €	173,80 €	1 078,44 €
Collège	91 356,21 €	8 236,47 €	51 107,31 €
Siège	91 034,92 €	8 207,51 €	50 927,57 €
SOIT PAR COMMUNE	456 353,27 €	38 372,03 €	285 024,04 €
	779 749,34 €		

Considérant le résultat cumulé de l'année 2021, il est proposé de diminuer la participation des communes d'un montant de 185 000,00€ permettant ainsi d'atténuer les participations 2022 comme suit :

Atténuation par habitant (10 978)	-16,85 €
Épône (6 655)	-112 149,30 €
La Falaise (600)	-10 111,13 €
Mézières-sur-Seine (3 723)	-62 739,57 €

Soit les participations des communes suivantes :

	Épône	La Falaise	Mézières
Participations calculées	456 353,27 €	38 372,03 €	285 024,04 €
Atténuations proposées	- 112 149,30 €	- 10 111,13 €	- 62 739,57 €
SOIT PAR COMMUNE	344 203,97 €	28 260,90 €	222 284,47 €
	594 749,34 €		

Le Budget Primitif 2022 est proposé comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée pour 2 157 612,39€
- Section d'investissement équilibrée pour 231 296,42€

BUDGET PRIMITIF 2022			
FONCTIONNEMENT - Dépenses			
	Proposé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020
60611 Eau	2 300,00 €	2 117,73 €	1 874,99 €
60612 Energie - électricité	14 100,00 €	13 228,61 €	13 544,98 €
60622 Carburants	2 850,00 €	2 212,91 €	1 820,41 €
60623 Alimentation	677 000,00 €	607 812,86 €	433 762,17 €
60624 Pduits de traitement	400,00 €	350,35 €	322,10 €
60628 Autres fournitures non stockées	6 000,00 €	5 308,77 €	5 047,16 €
60632 Fournitures de petit équipement	3 300,00 €	3 345,24 €	2 255,84 €
60636 Vêtements de travail	700,00 €	85,00 €	126,00 €
6064 Fournitures administratives	1 450,00 €	973,16 €	1 427,60 €
6065 Livres, disques, cassettes	500,00 €	207,29 €	235,80 €
6067 Fournitures scolaires	500,00 €	0,00 €	395,66 €
6068 Autres matières et fournitures	850,00 €	824,71 €	2 289,32 €
6135 Locations mobilières	4 900,00 €	4 771,20 €	4 771,20 €
61521 Entretien de terrains	1 500,00 €	1 422,00 €	1 422,00 €
615221 Entretien de bâtiments publics	15 700,00 €	13 322,47 €	19 498,06 €
615228 Entretien autres bâtiments	1 000,00 €	1 050,00 €	0,00 €
615232 Entretien de réseaux	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
61551 Entretien matériel roulant	1 300,00 €	1 066,10 €	542,90 €
61558 Entretien autres matériels	9 200,00 €	8 620,66 €	11 675,93 €
6156 Maintenance	7 550,00 €	7 008,71 €	6 101,92 €
6161 Primes d'assurances Multirisque	3 700,00 €	3 611,16 €	3 470,09 €
6168 Primes d'assurances autres	5 400,00 €	5 132,24 €	7 100,36 €
6182 Documentation générale et technique	6 620,00 €	6 657,72 €	6 346,27 €
6184 Versements à des org. de formation	800,00 €	1 005,00 €	1 305,00 €

6188	Autres frais divers	1 040,00 €	652,49 €	634,36 €
6226	Honoraires	3 000,00 €	2 470,00 €	3 420,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	0,00 €	6 540,00 €
6228	Divers	750,00 €	746,91 €	652,82 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €	0,00 €	1 764,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	3 100,00 €	1 734,04 €	1 959,85 €
6237	Publications	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6238	Publicités, publications divers	50,00 €	0,00 €	0,00 €
6248	Frais de transport	396 000,00 €	370 575,80 €	324 754,41 €
6251	Voyages et déplacements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6256	Missions	500,00 €	420,00 €	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 700,00 €	1 217,85 €	1 517,38 €
6262	Frais de télécommunications	5 180,00 €	4 701,96 €	4 462,99 €
627	Services bancaires et assimilé	100,00 €	57,51 €	22,76 €
6281	Concours divers	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
62878	Remboursements de frais	143 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 11 "Charges générales"		1 327 640,00 €	1 075 110,45 €	873 464,33 €
6331	Versement de transport	5 750,00 €	5 636,61 €	5 865,37 €
6332	Cotisations au FNAL	700,00 €	384,00 €	819,60 €
6336	Cotisations CNFPT - CIG	6 070,00 €	5 966,41 €	5 391,36 €
64111	Rémunération principale (FPT)	286 000,00 €	270 865,75 €	315 469,94 €
64112	NBI, supplément familial	10 900,00 €	10 724,75 €	12 245,53 €
64114	Indemnité inflation (FPT)	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
64118	Autres indemnités (FPT)	53 000,00 €	46 670,80 €	55 386,95 €
64131	Rémunération (non FPT)	74 500,00 €	77 573,33 €	46 068,95 €
64134	Indemnité inflation (non FPT)	400,00 €	0,00 €	0,00 €
64138	Autres indemnités (non FPT)	11 350,00 €	12 684,68 €	7 726,50 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	70 200,00 €	70 252,58 €	66 617,07 €
6453	Cotisations caisses de retraite	92 500,00 €	91 177,80 €	105 270,32 €
6454	Cotisations Assedic	3 600,00 €	3 656,62 €	2 171,33 €
6455	Cotisations assurance du personnel	23 300,00 €	22 939,30 €	22 500,20 €
6458	Cotisations autres organismes	3 970,00 €	3 953,80 €	3 529,80 €
6475	Médecine du travail	1 400,00 €	0,00 €	370,00 €
6488	Autres charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 12 "Charges du personnel"		644 940,00 €	622 486,43 €	649 432,92 €
22	Dépenses imprévues (maxi 7,5% des dépenses réelles prévues)	4 652,99 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 022 "Dépenses imprévues Fonct."		4 652,99 €	0,00 €	0,00 €
23	Virement à la section Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 023 "Virement section Invest."		0,00 €	0,00 €	0,00 €
6811	Dot. Amortissements	128 601,22 €	128 332,86 €	136 279,61 €
Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre section"		128 601,22 €	128 332,86 €	136 279,61 €
6531	Indemnités des élus	19 000,00 €	18 051,48 €	22 783,27 €
6533	Cotisations retraite des élus	1 000,00 €	762,60 €	5 954,72 €
6534	Cot.séc.sociale part part. élus	2 600,00 €	2 462,80 €	4 077,74 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
6542	Créances éteintes	600,00 €	0,00 €	0,00 €
65737	Autres EPL	5 500,00 €	600,00 €	4 200,00 €
6574	Subv. fonctionnement organismes de droit privé	2 500,00 €	2 250,00 €	2 370,00 €
6588	Autres charges div. Gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65888	Autres charges diverses de gestion courante	200,00 €	1,36 €	2,24 €
Total Chapitre 65 "Aut. charges gestion"		32 900,00 €	24 128,24 €	39 387,97 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 573,34 €	15 245,21 €	17 816,10 €
66112	ICNE rattachés	-695,16 €	720,00 €	-643,61 €
6688	Autres charges financières	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 66 "Charges financières"		14 878,18 €	15 965,21 €	17 172,49 €
6718	Autres charges exception.	800,00 €	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	500,00 €	551,53 €	514,51 €
678	Autres charges except.	200,00 €	0,00 €	0,15 €
Total Chapitre 67 "Charges exceptionnelles"		1 500,00 €	551,53 €	514,66 €
6817	Dot. Aux Provis. Dépréc. Actifs	2 500,00 €	1 526,00 €	0,00 €
Total Chapitre 68 "Dotations aux provisions"		2 500,00 €	1 526,00 €	0,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement :		2 157 612,39 €	1 866 574,72 €	1 716 251,98 €

FONCTIONNEMENT - Recettes			
	Proposé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020
002 Excédent antérieur reporté Fonct.	183 068,05 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 002 "Excédent antérieur Fonct."	183 068,05 €	0,00 €	0,00 €
6419 Remb. sur rémunérations	0,00 €	12 816,25 €	16 730,44 €
6459 Rem. Sur charges sécurité sociale	0,00 €	4 464,11 €	6 443,00 €
6479 Remb. Autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 013 "Atténuations de charges"	0,00 €	17 280,36 €	23 173,44 €
777 Subv. transférées au résultat	66 795,00 €	66 795,00 €	66 795,00 €
Total Chapitre 042 "Opérations d'ordre entre sections"	66 795,00 €	66 795,00 €	66 795,00 €
70632 Redevances à caractère de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7066 Redevances pour services à caractère social	115 000,00 €	113 678,07 €	84 347,07 €
70688 Autres prestations de services	90 000,00 €	72 377,61 €	53 343,40 €
70878 Remb. par autres redevables	611 500,00 €	564 373,32 €	416 366,87 €
Total Chapitre 70 "Produits des services"	816 500,00 €	750 429,00 €	554 057,34 €
74718 Autres subventions	250 000,00 €	140 835,00 €	166 921,00 €
74748 Participation des autres communes	594 749,34 €	633 973,08 €	424 406,95 €
7478 Subvention autres organismes (CAFY)	240 000,00 €	205 008,51 €	323 163,22 €
7488 Autres attribut° et participat°	0,00 €	144 365,00 €	- €
Total Chapitre 74 "Subventions"	1 084 749,34 €	1 124 181,59 €	914 491,17 €
752 Revenus sur immeubles	6 500,00 €	6 555,44 €	6 973,85 €
758 Prod. Divers de gest° courante	0,00 €	1,93 €	111,49 €
Total Chapitre 75 "Autres prdts gestion courante"	6 500,00 €	6 557,37 €	7 085,34 €
7718 Autres produits except. Gestion	0,00 €	0,00 €	6,10 €
773 Mandats annulés (exerc. Antérieur)	0,00 €	45,35 €	4 555,52 €
Total Chapitre 77 "Produits exceptionnels"	0,00 €	45,35 €	4 561,62 €
Total Recettes de Fonctionnement :	2 157 612,39 €	1 965 288,67 €	1 570 163,91 €

INVESTISSEMENT - Dépenses			
	Proposé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020
020 Dépenses imprévues (maxi 7,5% des dépenses réelles prévues)	3 005,42 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 020 "Dépenses imprévues Invest."	3 005,42 €	0,00 €	0,00 €
13911 Etat et établissements nationaux	8 567,00 €	8 567,00 €	8 567,00 €
13912 Régions	33 687,00 €	33 687,00 €	33 687,00 €
13913 Départements	19 524,00 €	19 524,00 €	19 524,00 €
13918 Autres	4 166,00 €	4 166,00 €	4 166,00 €
13931 DGE	851,00 €	851,00 €	851,00 €
Total Chapitre 040 "Opérations d'ordre entre section""	66 795,00 €	66 795,00 €	66 795,00 €
1641 Emprunts	70 696,00 €	68 024,13 €	65 453,24 €
Total Chapitre 16 "Remb. d'emprunts"	70 696,00 €	68 024,13 €	65 453,24 €
2031 Frais d'étude	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2051 Concessions et droits similaires, brevets, licences...	5 000,00 €	1 839,54 €	0,00 €
Total Chapitre 20 "Immobilisations incorporelles"	5 000,00 €	1 839,54 €	0,00 €
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 Agencements et aménagements	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2135 Installations générales	54 000,00 €	0,00 €	3 180,00 €
21534 Installations réseaux d'électrification	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2158 Autres matériels et outillages	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
2183 Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €	1 204,79 €	0,00 €
2184 Mobilier	2 000,00 €	0,00 €	3 872,66 €
2188 Autres immobilisations corporelles	9 000,00 €	1 428,55 €	0,00 €
Total Chapitre 21 "Immobilisations corporelles"	85 800,00 €	2 633,34 €	7 052,66 €
Total Dépenses d'Investissement :	231 296,42 €	139 292,01 €	139 300,90 €

INVESTISSEMENT - Recettes			
	Proposé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020
001 Solde d'exécution d'Invest. Reporté	102 695,20 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 001 "Solde d'exécution d'Invest."	102 695,20 €	0,00 €	0,00 €
021 Virement de la section Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Chapitre 021 "Virement de la section Fonct."	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28051 Amort. Concessions et droits similaires	919,00 €	0,00 €	0,00 €
28121 Amort. plantations d'arbres	134,00 €	134,00 €	134,00 €
28128 Amort. autres aménagements de terrains	1 214,29 €	1 706,56 €	1 697,00 €

28135	Amort. constructions & installations générales	76 906,79 €	77 918,28 €	82 578,15 €
28145	Amort. constructions sur sol d'autrui	30 240,00 €	29 717,00 €	29 717,00 €
28151	Amort. réseaux de voirie	4 028,00 €	4 028,00 €	4 028,00 €
28152	Amort. installations de voirie	9 435,00 €	9 435,00 €	9 435,00 €
28158	Amort. autres matériels techniques	928,12 €	925,00 €	1 328,40 €
281784	Amort. mobilier	73,00 €	73,00 €	73,00 €
28183	Amort. matériel de bureau et informatique	756,27 €	1 598,95 €	1 322,71 €
28184	Amort. mobilier	1 275,00 €	0,00 €	1 650,74 €
28188	Amort. autres immobilisations corporelles	2 691,75 €	2 797,07 €	4 315,61 €
Total Chapitre 040 " Opérations d'ordre entre section"		128 601,22 €	128 332,86 €	136 279,61 €
10222	FCTVA	0,00 €	7 026,00 €	- €
Total Chapitre 10 "Dotations, fonds divers, réserves"		0,00 €	7 026,00 €	- €
Total Recettes d'Investissement :		231 296,42 €	135 358,86 €	136 279,61 €

*Avis favorable du Bureau syndical
Délibération 2022.07*

BUDGET PRIMITIF 2022 PARTICIPATION DES COMMUNES			
<p>Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L.2343-2, Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982), Le Conseil Syndical entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé le 7 mars dernier en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER le Budget Primitif 2022, arrêté comme suit :</p>			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	2 157 612.39 €	231 296.42 €	2 388 908.81 €
Recettes	2 157 612.39 €	231 296.42 €	2 388 908.81 €
PRECISE que :			
<ul style="list-style-type: none"> Les contributions des communes se répartissent comme suit : 			
	Épône	La Falaise	Mézières
Participations 2022	344 203.97 €	28 260.90 €	222 284.47 €
	594 749.34 €		
<ul style="list-style-type: none"> Les participations financières des communes seront titrées mensuellement le 15 de chaque mois. Il pourra être demandé un versement exceptionnel à tout moment au constat d'une capacité de couverture des dépenses insuffisante du syndicat. 			

Synthèse sur le Budget Primitif 2022

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) créée, par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les opérations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'un syndicat pourvoit aux dépenses de création et d'entretien des établissements ou services pour lesquels le syndicat est constitué (art. L5212-18 du CGCT)

Les recettes du budget du syndicat comprennent (art. L5212-19 du CGCT):

1. La contribution des communes associées,
2. Le revenu des biens, meubles ou immeubles du syndicat,
3. Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,
4. Les subventions de l'Etat, de la région, du département et des communes,
5. Les produits des dons et legs,
6. Le produit des taxes, redevance et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés,
7. Le produit des emprunts.

Le Budget Primitif peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année et doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement.

Chaque année, la participation des communes adhérentes du SIRÉ (Epône, Mézières-sur-Seine et La Falaise) est déterminée en fonction des différentes compétences du syndicat.

Selon le domaine d'activité, le montant restant à la charge du SIRÉ (subventions et/ou facturations aux familles, déduites) est partagé entre les communes selon le nombre de bénéficiaires répartis entre chaque commune, ou, à défaut, selon le nombre d'habitants.

Le SIRÉ ne compte qu'un budget général qui regroupe les activités du syndicat (Petite enfance, transport scolaire, restauration, consultations juridiques...). Des prévisions sont établies pour chaque « services », déterminant ainsi le montant des participations des communes nécessaires au bon fonctionnement de chacune des compétences du SIRÉ.

Le budget 2022 du SIRÉ a été voté le lundi 28 mars 2022.

Section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre pour un montant de 231 296.42€. Les recettes sont constatées par les dotations aux amortissements d'investissements des années antérieures (128 601.22€), le FCTVA calculé suivant les dépenses d'investissements réalisées à N-2 et par le solde d'exécution d'investissement reporté de l'exercice 2021 (102 695.20€).

Section de fonctionnement

Pour 2022, les dépenses de fonctionnement devront être contenues. Le budget primitif de la section de fonctionnement est calculé compte-tenu de travaux d'entretien de bâtiments publics, d'une augmentation des fluides (électricité, gaz, carburant) d'une augmentation des frais d'alimentation (augmentation du prix d'achat et des effectifs scolaires), la régularisation de 3 ans d'arriérés de remboursement de frais de mise à disposition d'infrastructures de la commune d'Epône pour les cours d'éducation physique dispensés au collège, ainsi que d'une augmentation des frais de transport scolaires.

Il s'équilibre pour un montant de 2 157 612.39€ pour un réalisé en 2021 de 1 866 574.72€.

Bien que le delta N/N-1 représente une hausse de 16% des dépenses de fonctionnement, les prévisions de recettes (subventions IDF Mobilités et CAFY) ainsi que le résultat de l'exercice 2021, permet de constater une baisse de la participation des communes de 6.2% par rapport à N-1 ;

Calcul de la participation des communes

Compétence	Dépenses de Fonctionnement	Participations des communes	Dont Epône	Dont La Falaise	Dont Mézières
Petite Enfance	735 699€	380 699€	228 420€	21 754€	130 525€
Transport scolaire	396 000€	95 000€	43 615€	0€	51 385€
Restauration	653 180€	3 180€	1 928€	174€	1 078€
Collège	150 700€	150 700€	91 356€	8 236€	51 107€
Admin. générale & Autres services	157 170€	150 170€	91 035€	8 208€	50 928€
TOTAUX	2 092 749€	779 749€	456 354€	38 372€	280 823€

Le résultat cumulé de l'exercice 2021, a permis d'atténuer la participation des communes d'un montant de 185 000€ (16.85€/habitant), soit un montant total de participation recalculée de **594 749€** réparti comme suit :

Epône	La Falaise	Mézières
344 204€	28 261€	222 284€

5. Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs avec la commune d'Epône - REGULARISATION des années scolaires 2018/2019 – 2019/2020 et 2020/2021

La commune d'Epône met à disposition ses équipements sportifs pour les cours d'éducation physique dispensés au Collège (Gymnase des Coyars, stade des Aulnes, dojo et parc du château.)

En contrepartie, depuis l'ouverture du collège (1984), le SIRÉ rembourse les frais de fonctionnement de ces infrastructures suivant le nombre d'heures d'utilisation scolaire.

Dans ce cadre, une convention tripartite entre la commune d'Epône, le Collège et le SIRÉ est rédigée chaque année dans le but, notamment, de fixer les dispositions financières.

Comme exposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les conventions des 3 dernières années avaient été bloquées et les crédits n'avaient pas été ouverts sur les exercices précédents.

Il convient cette année de régulariser ces 3 ans d'arriérés et d'autoriser M. le Président à signer les conventions pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 pour lesquelles les titres de recettes ont été émis par la commune d'Épône.

Avis favorable du Bureau syndical
Délibération 2022.08

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE D'ÉPÔNE POUR LE COLLEGE B. FRANKLIN D'ÉPÔNE Régularisation - Années scolaires 2018/2019 - 2019/2020 - 2020/2021
Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de signer, pour régularisation, les conventions avec la Commune d'Épône et le Collège Benjamin Franklin d'Épône pour l'utilisation de locaux et d'équipements sportifs de la Ville d'Épône pour les cours d'éducation physique et sportive des collégiens au titre des années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021. Ces conventions ont notamment pour but de fixer les dispositions financières relatives à cette mise à disposition.
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité,
DECIDE d'autoriser le Président à signer, pour régularisation, les conventions de mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs avec la Commune d'Épône et le Collège Benjamin Franklin d'Épône pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.
PRECISE que les crédits correspondants sont ouverts au Budget Prévisionnel 2022 à l'article 62878 « Remboursement de frais »

6. Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs avec la commune d'Épône - Année scolaire en cours 2021/2022

Les termes de la convention ayant été modifiés suite à l'entente entre les 3 communes, et le document n'étant pas parvenu au SIRÉ, ce point est reporté au prochain Conseil syndical.

7. Subventions aux associations - Budget 2022

Comme chaque année, des subventions sont sollicités par divers organismes ou associations.

Les demandes reçues pour l'année 2021 ont fait l'objet d'une étude par les Membres du bureau syndical dont voici les propositions :

	Attributions précédentes		Vœux	Avis du Bureau Syndical
	2020	2021	2022	
Collège Benjamin Franklin d'Épône				
Foyer Socio-Educatif	Pas de demande	0 €/500 €	Pas de demande	Pas de demande
Voyages et sorties scolaires	2000€/2500€	Crédit 2000€ demandé 56€	2 000€	2 000€ versés suivant réalisation des voyages et/ou sorties
Classes à projets	1600€/1600€	Crédit 2000€ demandé 1261€	1 500€	1 500€
C.E.S.C. (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)	600€/600€	600€/600€	300€	300€
Association sportive	0€/800€	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
- ASA (Accompagnement Scolaire Alphabétisation)	370€/370€	250€/250€	370€	370€
- Comité local des jardins familiaux du Bout du Monde	2000€/2000€	2 000€/2 000€	2 000€	2 000€

Pour « Voyages et sorties scolaires », le Bureau Syndical propose d'ouvrir les crédits de la subvention sollicitée au Budget Primitif 2022. Celle-ci sera débloquée suivant l'action organisée et les besoins réels de l'association, dans la limite de 2000€.

Délibération n°2022.09

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Budget 2022 Associations du Collège B. Franklin d'Épône Association « Accompagnement Scolaire Alphabétisation » Comité local « Jardins Familiaux du Bout du Monde »
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1, Vu les documents fournis par les associations du Collège B. Franklin d'Épône : « Foyer Socio-Educatif », « Voyages et sorties scolaires », « Classes à projets », et « Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté », ainsi que de l'association « Accompagnement Scolaire Alphabétisation » et le Comité local « Jardins Familiaux du Bout du Monde », Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : D'ACCORDER les subventions suivantes au titre de l'année 2022 : <ul style="list-style-type: none"> • « Classes à projets » : 1 500€ (mille cinq cent euros) • « Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté » : 300€ (trois cents euros) • « Accompagnement Scolaire Alphabétisation » : 370€ (trois cent soixante-dix euros) • « Jardins familiaux du Bout du Monde » : 2 000€ (deux mille euros) • « Voyages et sorties scolaires » : crédits ouverts à hauteur de 2 000€ (deux mille euros) versés suivant les nécessités sous réserve de réalisation des voyages et/ou sorties
Précise que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont ouvertes au budget primitif de l'exercice 2022

8. Convention de mise à disposition d'un agent du SIRÉ au profit des Communes membres

Comme annoncé en communication lors de la précédente réunion, l'adjoint technique polyvalent du SIRÉ affecté au portage des repas aux personnes âgées, à l'entretien de l'espace vert des lfs et aux courses diverses, va être mis à disposition des 3 communes, 3 après-midis par semaine au prorata du nombre d'habitants, soit :

- Epône : lundi et jeudi – 13h30/16h30 (sauf toutes les 4 semaines uniquement le lundi)
- La Falaise : jeudi toutes les 4 semaines – 13h30/16h30
- Mézières-sur-Seine : mardi – 13h00/16h30

La nature des missions exercées par l'agent dans les communes sera :

- renfort aux appariteurs communaux
- renfort aux services des espaces verts
- participation pour installation/rangement de salles ou de manifestations

Cette mise à disposition est consentie pour 1 année renouvelable mais pourra prendre fin ou être suspendue suivant les nécessités des services du SIRÉ ou de la commune d'accueil ou en cas de départ de l'agent.

Les communes bénéficieront de l'exonération de remboursement de la rémunération de l'agent mis à disposition comme le prévoit l'article 61-1 II de la loi 84-53 portant disposition statutaire relative à la fonction publique.

Cette mise à disposition est soumise à l'avis du Comité Technique du CIG et doit faire l'objet d'une convention avec chaque commune. Cependant, la séance du Comité Technique étant programmée le 29 mars 2022, il est proposé d'anticiper et d'autoriser M. le Président à signer les conventions avec les communes, sous réserve d'obtention de l'avis des instances paritaires.

Délibération n°2022.10

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que le dispositif législatif et réglementaire précité prévoit que les agents territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition auprès des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant,

Considérant que les conditions de mise à disposition sont précisées par conventions entre la collectivité d'origine et les collectivités d'accueil,

Considérant que la fiche de poste de M. Manuel MOREL, adjoint technique, permet de le libérer 3 après-midis par semaine pour exercer des missions dans les communes membres du syndicat,

Considérant que M. Manuel MOREL a donné son accord pour être mis à disposition des communes 3 après-midis par semaine dans la limite de ses compétences et qualifications,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition de M. Manuel MOREL, adjoint technique, à raison de 3 après-midis par semaine au profit des communes d'Epône, de La Falaise et de Mézières-sur-Seine, comme suit :

- **Epône : lundi et jeudi – 13h30/16h30 (sauf toutes les 4 semaines uniquement le lundi)**
- **La Falaise : jeudi toutes les 4 semaines – 13h30/16h30**
- **Mézières-sur-Seine : mardi – 13h00/16h30**

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition avec chacune des trois communes sous réserve de l'avis des instances paritaires du CIG.

9. Jardins familiaux du Bout du Monde - Convention de mise à disposition à l'association « Centre des jardins d'Epône »

La gestion des jardins familiaux a été confiée par convention à l'association JARDINOT lors de la création du centre en 2007. Au constat de manquements dans l'exécution de la convention et du non-respect des engagements pris lors d'un rendez-vous organisé au mois de juillet 2021 avec les responsables de l'association, la convention a été résiliée à effet au 7 avril 2022.

Le Comité local dépendant de l'association JARDINOT ayant été dissous, les membres qui assuraient la gestion de proximité depuis l'ouverture du centre ont créé l'association « Centre des Jardins d'Epône », avec laquelle il est proposé de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux pour permettre la poursuite de l'exploitation des parcelles.

Considérant que les statuts de l'association « Centre des Jardins d'Epône » ne sont pas parvenues de la Préfecture, **ce point est reporté au prochain Conseil syndical.**

Dans l'attente, le SIRÉ assure la gestion du centre, comme le prévoient ses statuts.

10. Renouvellement d'une Ligne de Trésorerie

Une ligne de trésorerie de 300 00 € a été ouverte auprès de la Caisse d'Epargne dont l'échéance est fixée au 30/04/2022.

100 000€ ont été débloqués dans l'attente du versement de la subvention qu'IDF Mobilités a notifiée en décembre dernier mais qui n'a toujours pas été versée (relance faite).

A ce jour, la trésorerie du syndicat permettrait de rembourser la Caisse d'Epargne mais cela empêcherait une fluidité de fonctionnement.

Il est donc proposé de renouveler le contrat conclu avec la Caisse d'Epargne pour une nouvelle période de 12 mois.

Délibération n°2021.11

CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE Autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne,

Considérant qu'une ligne de trésorerie est nécessaire pour répondre aux besoins ponctuels de liquidités sans pour autant avoir recours à un emprunt,

Entendu les explications de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

Montant du contrat	300 000.00€
Durée	12 mois
Conditions financières	Taux fixe 0.40 %
Paiement des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
Base de calcul des intérêts	Exact / 360
Commission de non utilisation	0.15 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts)
Demande de tirage	Demande avant 16h30 : date de valeur J0 + 1 Demande entre 16h30 et 21h : date de valeur J0 + 2
Demande de remboursement	Demande avant 16h30 : date de valeur J0 + 1 Demande entre 16h30 et 21h : date de valeur J0 + 2
Frais de dossier	500€
Commission d'engagement	NEANT
Commission de mouvement	NEANT

Question(s) diverse(s) **Néant**

Séance levée à 19 heures 20